



LES PROFESSIONNELS EN EHPAD

Au moment où tous les projecteurs sont braqués sur les métiers du grand âge, nous revenons ici sur la composition des équipes en Ehpads et le profil de ceux qui ont endossé ces métiers au sein des Ehpads.

Sources : Drees (Enquête EHPA 2015) et CNSA (La situation des Ehpads en 2017)

* pour 100 résidents

DIRECTEUR

Formation : Depuis la Loi 2002-2, un diplôme de niveau II est requis (93% des directeurs le détenaient en 2015) ou niveau inférieur avec expérience

Salaire brut moyen : 56 K€ (incluant le personnel administratif)

Répartition H/F

36% (H) / 64% (F)

Taux d'encadrement* 0,82 ETP

Autres personnel administratif : 2,93 ETP

MEDECIN COORDONNATEUR

Formation : En 2015, 86% détenaient un des diplômes obligatoires (diplôme d'études spécialisées de gériatrie, complémentaires de gériatrie ou de la capacité de gérontologie; DU de médecin coordonnateur d'Ehpads ou attestation de formation continue).

Répartition H/F

62% (H) / 38% (F)

Taux d'encadrement* 0,37 ETP

Autres médecins : 0,16 ETP

PARAMEDICAL (ergothérapeutes, psychomotriciens, kinésithérapeutes, ...)

Répartition H/F

88% (F) / 12% (H)

Taux d'encadrement* 1,16 ETP

AGENTS DE SERVICE et ASH

Formation : Aucun diplôme requis, même si disposer d'un BEP permet d'évoluer plus vite

Salaire brut moyen : 34 K€

Répartition H/F

92% (F) / 8% (H)

Taux d'encadrement* 19,05 ETP

Autres services généraux : 4,07 ETP



IDE

Formation : Le DE d'infirmier est obtenu après 3 ans de formation en IFSI. La réforme de 2018 a supprimé le concours d'entrée dans les IFSI.

Salaire brut moyen : 54 K€

Répartition H/F

92% (F) / 8% (H)

Taux d'encadrement* 6,69 ETP

dont IDEC : 0,92 ETP

PSYCHOLOGUE

Formation : Master II en psychologie

Salaire brut moyen : 49 K€

Répartition H/F

92% (F) / 8% (H)

Taux d'encadrement* 0,54 ETP

ANIMATEUR EN GÉRONTOLOGIE

Formation : 70% des animateurs en Ehpads ont suivi un cursus diplômant en animation (DEJEPS, DEFA, DUT carrières sociales, BEATEP, BPJEPS, autres)

Salaire brut moyen : 36 K€

Répartition H/F

87% (F) / 13% (H)

Taux d'encadrement* 1,18 ETP

AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE (HORS AVS avec formation ASG)

Formation : 30% des AVS (hors AVS ASG) sont titulaires d'un DEAVS et 32% n'ont aucun diplôme relatifs à l'intervention sociale

Répartition H/F

95% (F) / 5% (H)

Taux d'encadrement* 1,55 ETP

AS / AMP / ASG

Formation :

- **AS :** Obligation d'obtention du DEAS, de niveau V. La formation est accessible sans condition de diplôme en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou par VAE.
- **AMP :** 91% des AMP sont titulaires du DE-AMP ou Certificat d'aptitude aux fonctions d'AMP.
- **ASG :** Près de 25 000 personnes ont suivi la formation d'ASG (16% d'AMP, 8% d'AV, 75% d'AS)

Salaire brut moyen : 39 K€

Répartition H/F

93% (F) / 7% (H)

Taux d'encadrement* 24,05 ETP